

Inclusion de la Sicomines dans le rapport ITIE 2011

Propositions techniques

Le Centre Carter

Conférence des parties prenantes

Lubumbashi, 27 août 2013

(version révisée 6 septembre 2013)

Défi: mesures correctives

Conseil d'Administration ITIE (lettre de suspension):

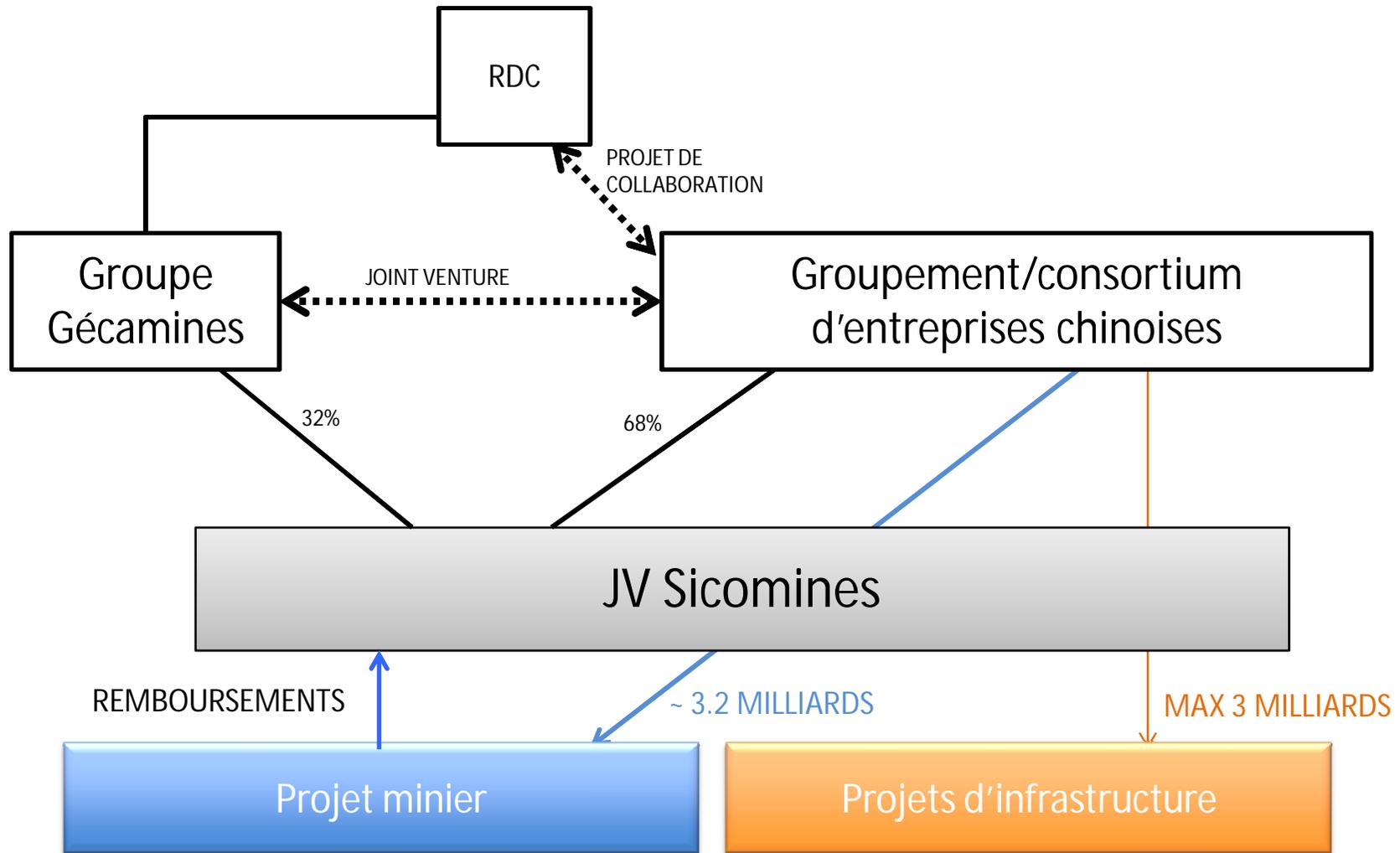
« Le Conseil d'administration se félicite de ce que le rapport ITIE RDC 2010 couvre le 'contrat chinois' dont l'inclusion était nécessaire pour satisfaire à l'Exigence 9 (f) [relative aux projets 'minerais-infrastructures'] »

« Un même niveau de transparence »

- Exigence 9 (f): pour les projets 'minerais-infrastructures', le Comité Exécutif doit:
 - 'acquérir **une bonne compréhension** des conditions du contrat'
 - 'élaborer un processus de déclaration pour atteindre **un niveau de transparence égal** aux autres projets'
- ≠ « déclarer la même chose »

(1) Une bonne compréhension de Sicomines

- Le consortium/groupement d'entreprises chinoises alloue des **prêts** à la Sicomines pour le projet d'infrastructures (max. 3 milliards) et le projet minier (environ 3.2 milliards)
- Sicomines décaisse ensuite les sommes aux entreprises effectuant les travaux d'infrastructure
- Les bénéficiaires de la Joint Venture Sicomines **rembourseront** les infrastructures et l'investissement minier.

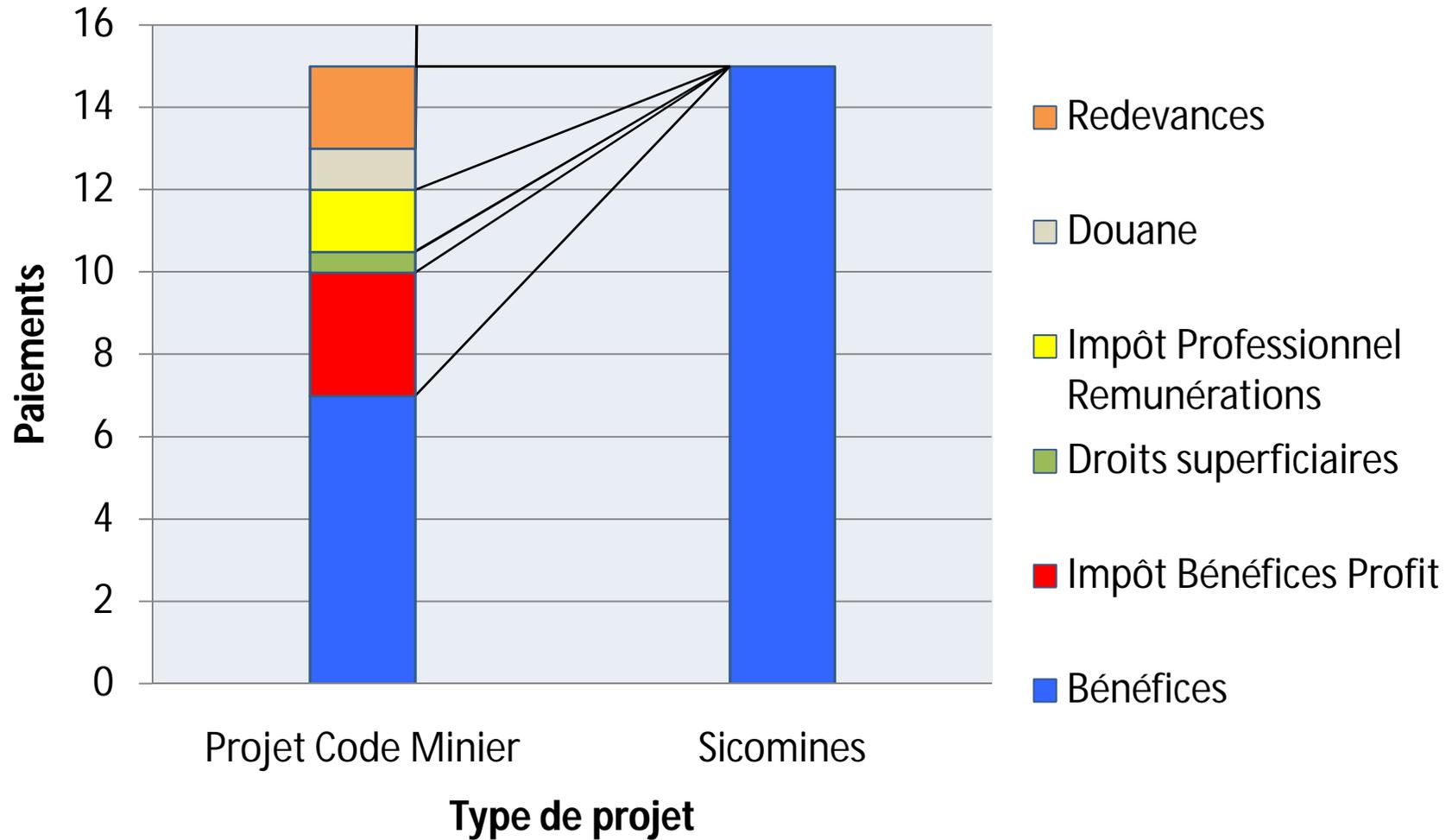


- Bénéfices de l'exploitation
- Prets miniers
- Prets d'infrastructures
- Parts sociales
- Contrats

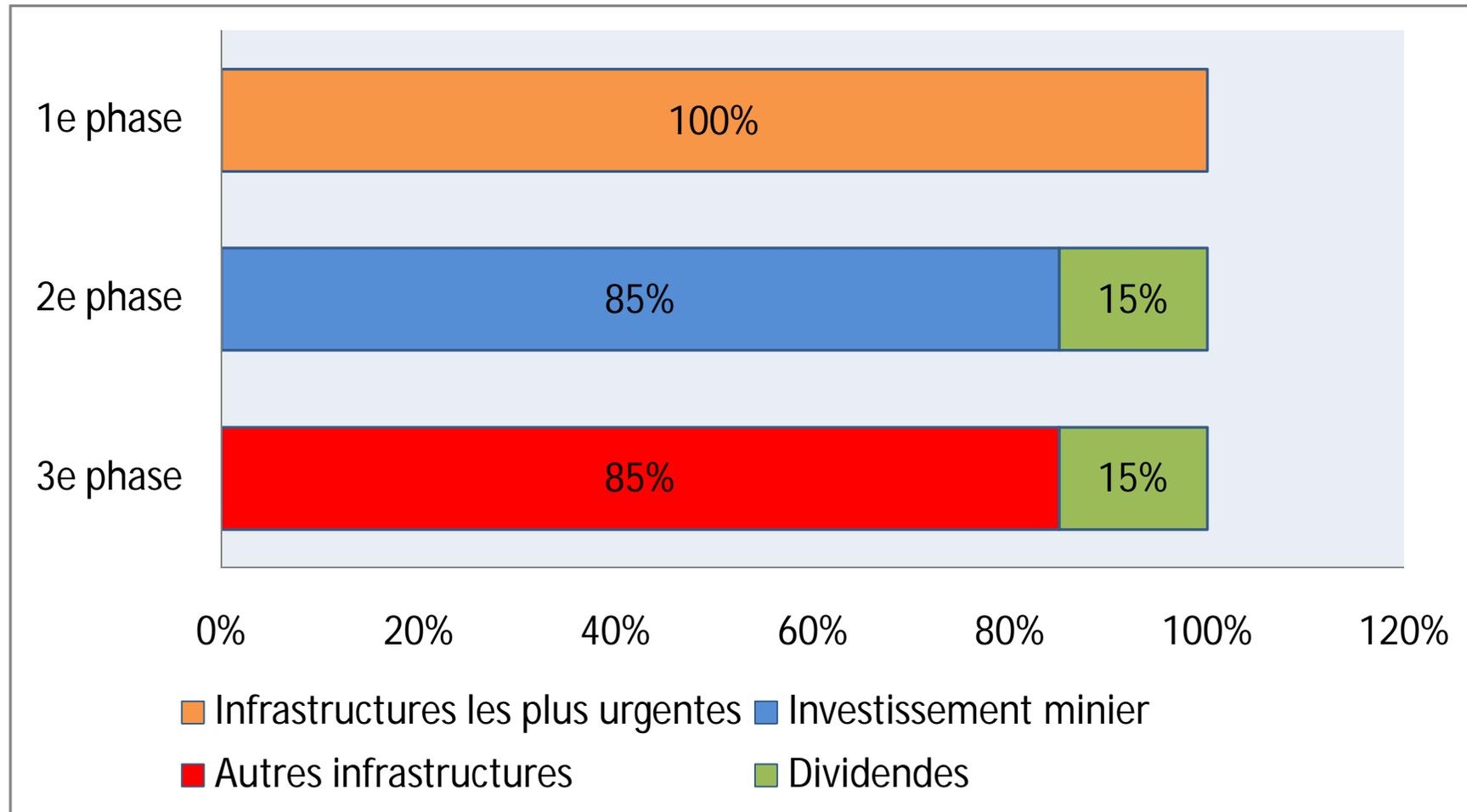
Exonérations pour accélérer remboursements

- Pour accroître les bénéfices, Sicomines bénéficie d'exonérations fiscales complètes jusqu'à la fin des remboursements d'infrastructures et de l'investissement minier
- Engagement important de l'Etat:
 - Si remboursements pas effectués en 25 ans, RDC trouvera d'autres moyens pour rembourser les infrastructures

Exonération des flux ITIE... récupérés dans les bénéfices



Allocation des bénéfices (2015 - ...)



Vers un même niveau de transparence

- Plutôt que de connaître les taxes payées (autres projets), il faut **connaître l'exonération fiscale** de Sicomines
- Cela implique la connaissance :
 - Des prêts (dettes) accumulés par Sicomines pour les infrastructures et les mines
 - Des remboursements de ces prêts

Données déjà incluses dans Rapport ITIE 2010...

- Matinée de transparence: un grand pas en avant
- Résultat: Annexe 6 au Rapport 2010
 - Description termes contractuels
 - Chiffres sur infrastructures, investissement minier
- Mais problème de **fiabilité** des données (semblable aux « déclarations sur l'honneur »)
- Période non spécifiée (certains aspects couverts jusqu'à mi-2012, d'autres seulement 2009-2010?)
- Lacunes et contradictions

... mais lacunes et contradictions

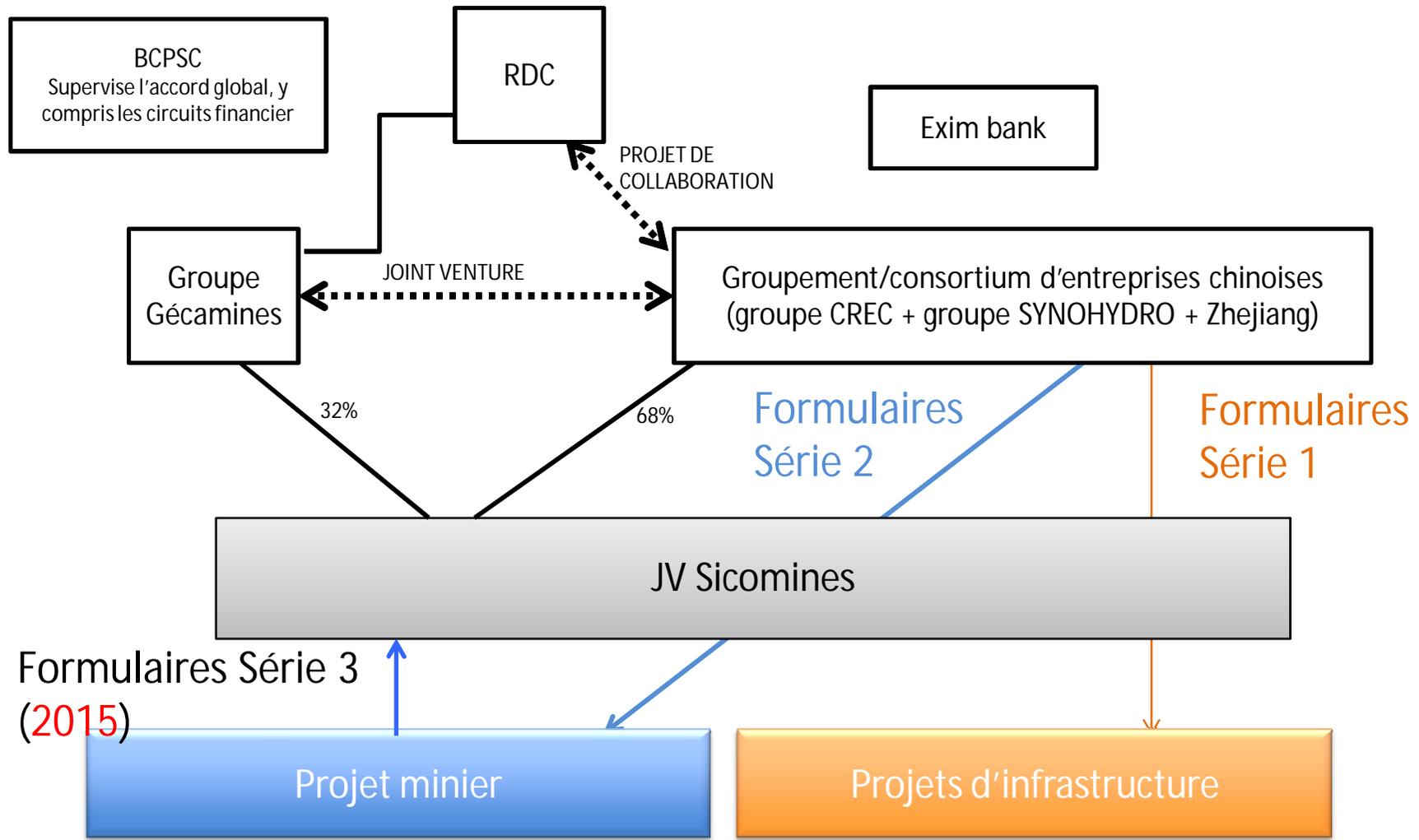
- Termes contractuels dans Annexe 6 >< termes contractuels publiés
 - Une seule série d'accords (ITIE) ou deux (termes publiés)?
 - Modalités de remboursement divergentes ('66% alloués aux remboursements' au lieu de 100-85-85%)?
- Informations contradictoires sur la mise en œuvre des accords
 - Pas de porte: payé par JV Sicominex (ITIE) ou le consortium chinois (BCPSC)?
 - Infrastructures urgentes: payées sur base du pas de porte (ITIE) ou prêts d'infrastructures (ACGT / BCPSC)?
 - Investissement minier en janvier 2009: 315m (ITIE) ou 518m (BCPSC)?

(2) Elaborer mode de déclaration

→ Trois séries de formulaires

1. Formulaire pour les prêts en faveur des projets d'infrastructures
2. Formulaire pour les prêts en faveur de l'investissement minier
3. Formulaire pour le suivi des remboursements des deux dettes (à partir de production fin 2015)

NB: formulaire 'classique' seulement pertinents pour pas de porte (2009, 2012) et dividendes (2015-...)



- Bénéfices de l'exploitation
- Prets miniers
- Prets d'infrastructures
- Parts sociales
- ↔ Contrats

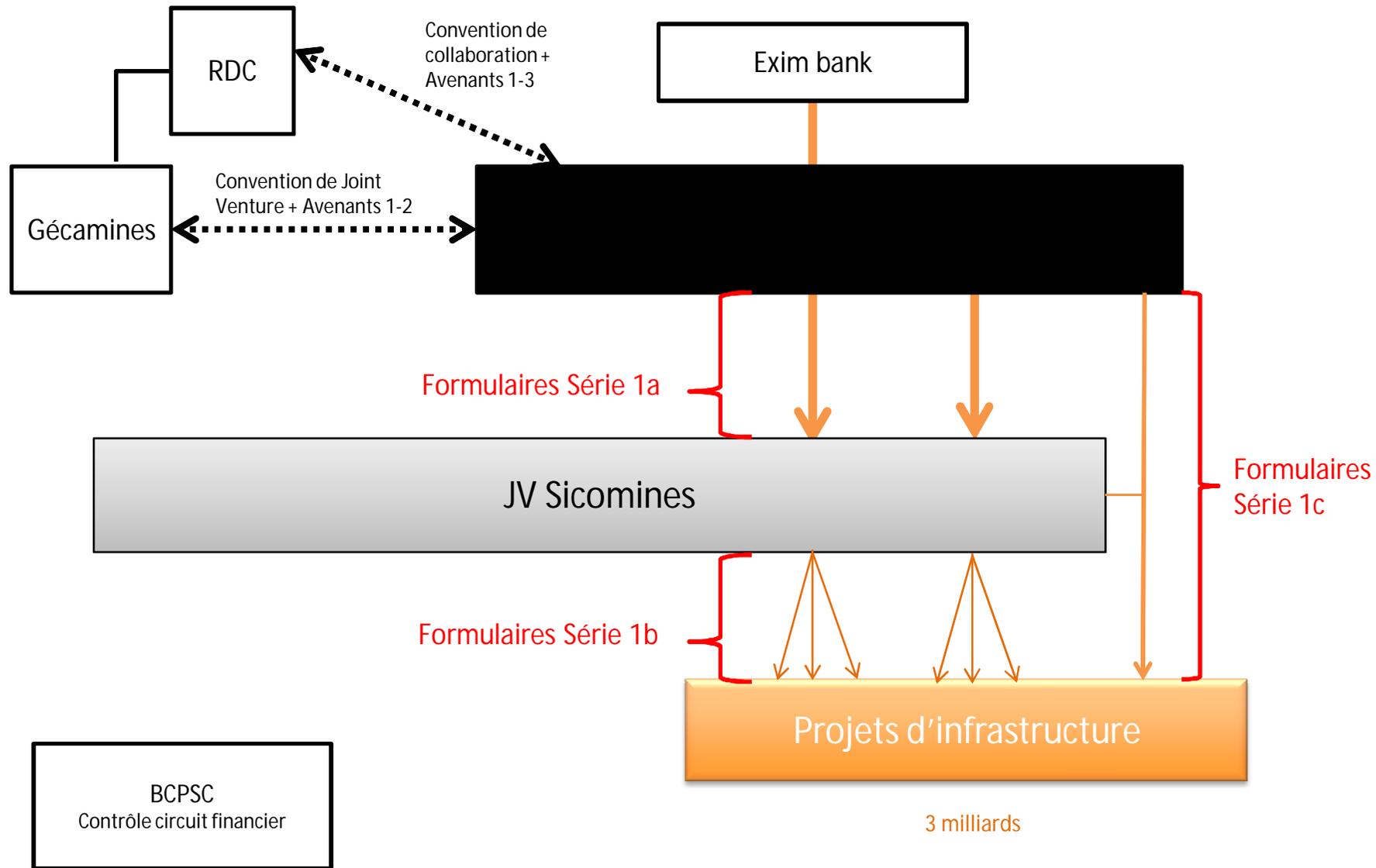
Concevoir les formulaires

- Qui paie?
- Qui perçoit / approuve la perception?
- Quels flux de revenus?
- Quels éléments probants équivalents à ceux demandés dans les formulaires pour les flux fiscaux (récépissés, quittances, etc)?

1. Formulaire série 1

Prêts d'infrastructures

- Prévission de 3 milliards
 - « Travaux les plus urgents »
 - Autres travaux d'infrastructures
 - Convention prévoit 2 étapes:
 1. Institutions financières (Exim Bank ou Consortium Chinois) fait prêt à JV Sicomines (ex. \$500m) → formulaire 1a
 2. JV Sicomines décaisse aux entreprises effectuant les travaux (ex. 150m pour projet 1, \$150m pour project 2, 100m pour projet 3) → formulaire 1b
- Note: Convention prévoit aussi possibilité que Consortium paie directement entreprises effectuant travaux; Sicomines porte néanmoins la dette. → formulaire 1c



- Prets infrastructures selon un des mécanismes suivants:
- Exim Bank → Consortium → Sicomines → projets d'infrastructures
 - Consortium → Sicomines → projets d'infrastructures
 - Consortium → projets d'infrastructures

↔ Contrats de base

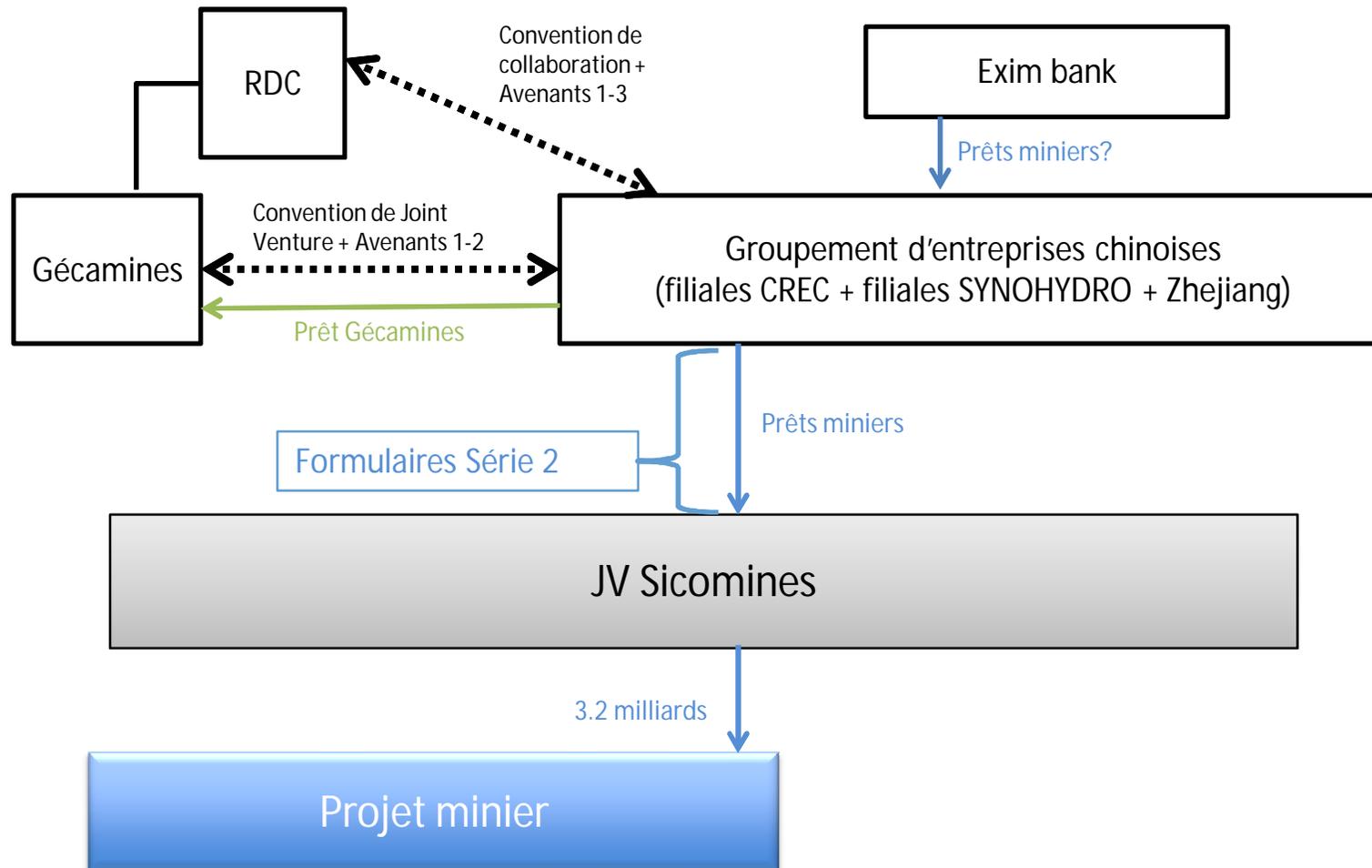
Éléments clefs pour le formulaire des infrastructures

- Formulaire 1a: Sicomines déclare les prêts qu'elle **perçoit** de la part des entités financières (Exim Bank et/ou Consortium)
- Formulaire 1b: Sicomines déclare les sommes qu'elle **verse** aux entreprises effectuant les travaux publics
- Formulaire 1c: Sicomines déclare les sommes que les entités financières versent **directement** aux entreprises effectuant les travaux

2. Formulaires série 2

Prêts miniers

- Préviation de 3.2 milliards
- Groupement d'entreprises chinoises prête à la Sicominer, qui l'utilise pour le dénoyage, construction de l'usine,...
- (Par ailleurs
 - Prêt de \$50m à Gécamines pour réhab. Panda
 - Prêt de \$32m à Gécamines pour participation capital→ Flux non ITIE)



→ Prets miniers

→ Prets Gécamines:

- \$32 millions pour participation capital social (déjà libéré)
- \$50 millions pour réhabilitation ateliers (en discussion)

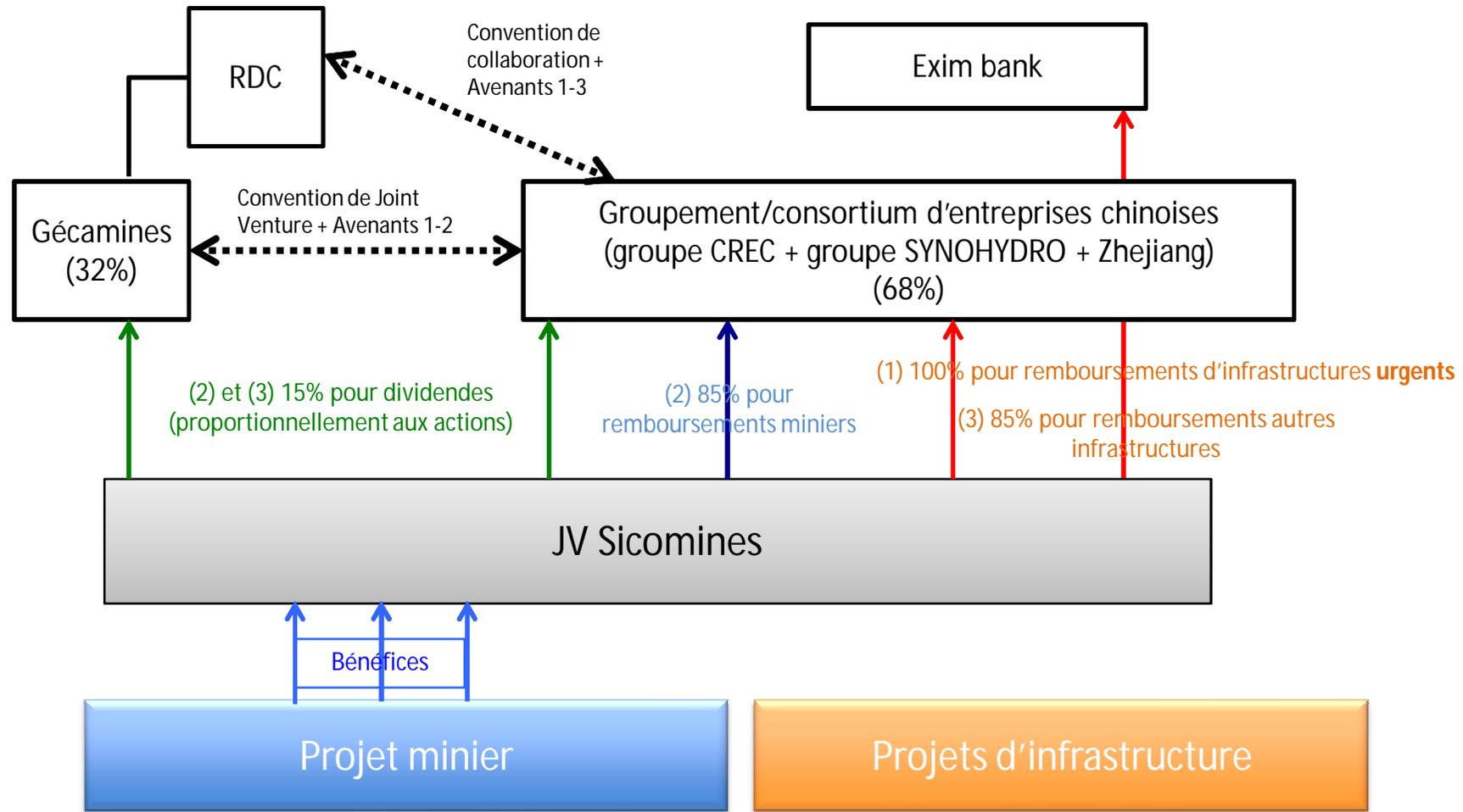
Éléments clefs pour le formulaire des investissements miniers

- Formulaire 2: Sicominex déclare les prêts miniers qu'elle **perçoit** de la part des entités financières (Exim Bank et/ou Consortium)
- Rappel: déclaration des prêts miniers est nécessaire car exonération perdure jusqu'à ce que l'investissement minier soit remboursé et remboursements miniers précèdent (majorité des) remboursements d'infrastructures

Formulaires série 3

Remboursements

- Bénéfices de Sicomines rembourseront d'abord les infrastructures urgentes, puis l'investissement minier, puis le reste des infrastructures
- Après remboursements, application du régime fiscal commun (pas explicite dans les textes)

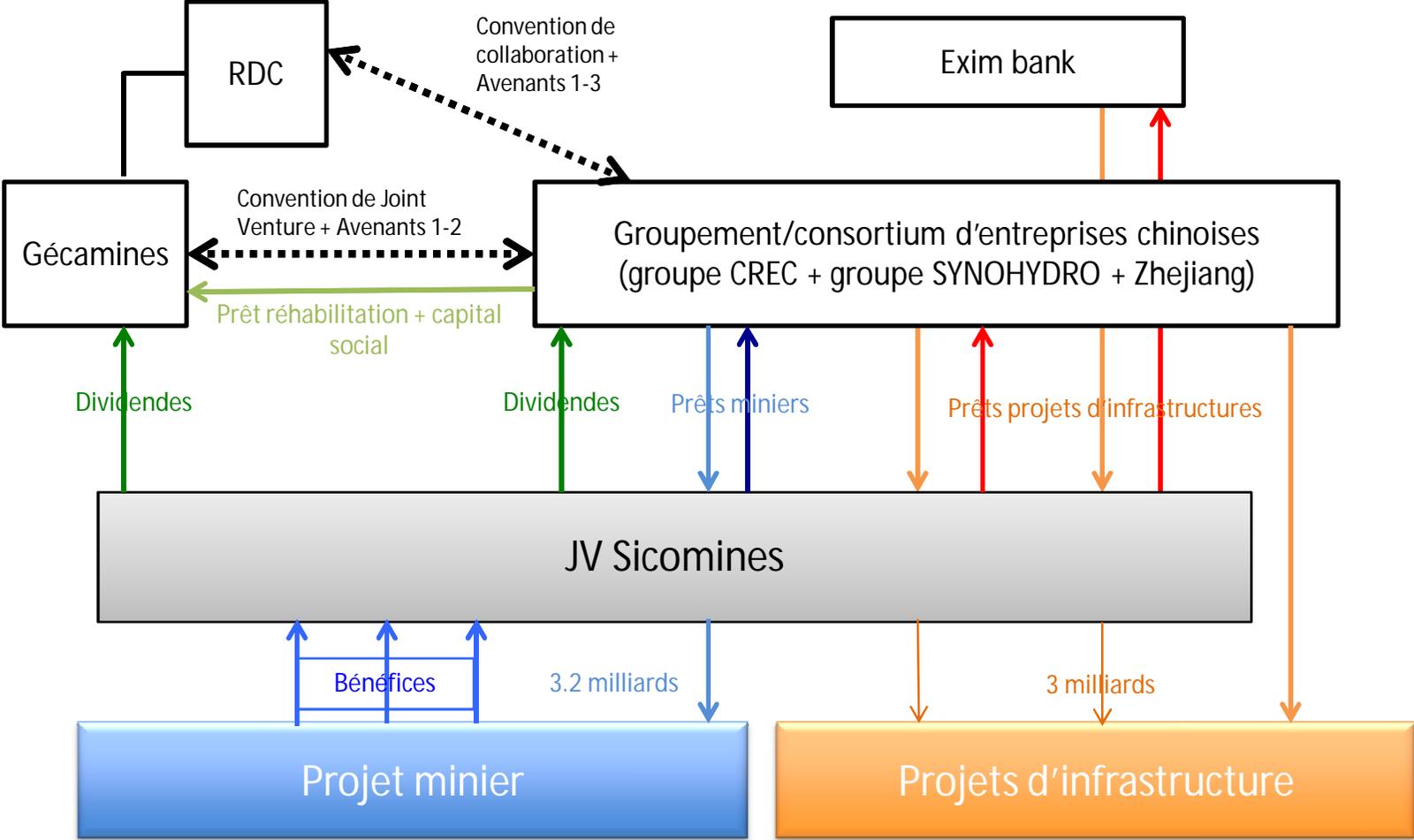


- Bénéfices de l'exploitation
- Remboursement infrastructures
- Remboursements prêts miniers
- Dividendes actionnaires

Éléments clefs pour formulaire des remboursements

- Formulaire 3: Sicomines déclare les bénéfices et la partie allouée aux remboursements
- Début d'exploitation fin 2015: pas de 3^{ème} formulaire pour l'instant

SYNTHESE



- Prets infrastructures
- Prets miniers
- Prets Gécamines
- Bénéfices de l'exploitation
- Remboursement infrastructures
- Remboursements prêts miniers
- Dividendes actionnaires
- ↔ Contrats